District de la Nièvre de football

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du : 21 mars 2024 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 26

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U18 D1 – Match n°51593.1 E-Coulanges 1 / JS Marzy 1 du 23 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour décaler cette rencontre à 16h**.
Demande acceptée.

Championnat U18 D1 – Match n°51594.1 E-Marzy 2 / CS Corbigny 1 du 23 mars 2024.
La Commission repositionne cette **rencontre à 16h** en raison de l'organisation d'un plateau U7 à 14h.

Championnat U15 D1 – Match n°51673.1 CS Corbigny 1 / ASA Vauzelles 1 du 23 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour inverser cette rencontre et la jouer à 10h30 à Francheville**.
Demande acceptée. Le match retour aura lieu à Corbigny.

Championnat U15 D2A – Match n°51638.1 E-St Pierre 1 / AS Clamecy 1 du 16 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 11 mai à 15h**.
Demande acceptée.

Championnat U15 D2A – Match n°51643.1 E-St Pierre 1 / UCS Cosne 2 du 23 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 14h**.
Demande acceptée.

1.2. Forfait non-déclaré

Championnat U15 D2A – Match n°51639.1 AFGP.58 2 / ASA Vauzelles 2 du 16 mars 2024.

- Forfait non déclaré de l'équipe de ASA Vauzelles 2, match perdu 0-3 / -1 point, amende **70€.**

1.3. Coupe Départementale.

¼ de finale Coupe Principale U18 - Match n° 51856.1 FC Nevers Banlay 1 / E-La Machine 1 du 30 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter et inverser cette rencontre au lundi 1er avril à 18h30**.
Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U13 D4B – Match n°51742.1 AS Pouilly 1 / AS Charrin 1 du 16 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre.
Demande acceptée. Le match retour aura lieu à Pouilly

- La Commission félicite les deux clubs pour leur réactivité et prise d'initiative.

2.2. Forfait Déclaré

Championnat U13 D2A – Match n°51799.1 FC Château Arleuf 1 / US La Charité 1 du 20 mars 2024.

- Forfait déclaré de l'équipe de US La Charité 1, match perdu 0-3 / -1 point, amende **45€**

Championnat U13 D4C – Match n°51757.1 FC Nevers 3 / AS Varzy 1 du 16 mars 2024.

- Forfait déclaré de l'équipe de AS Varzy 1, match perdu 0-3 / -1 point, amende **45€**

3 – FOOT D'ANIMATION

- Informations et contenus des plateaux consultables sur notre site internet dans la rubrique « Epreuves » puis « Football Animation et Loisirs ».

4 – INFO CLUBS

- **Visioconférence mardi 26 mars 2024 à 19h00.**
  La commission **convoque à cette visioconférence tous les responsables encadrant les équipes qualifiées** pour les Finales Départementales du « FESTIVAL U13 Pitch » qui se dérouleront le samedi 6 avril 2024 sur les installations de Cosne-Cours sur Loire.
  Sont concernés les encadrants de la Finale Principale, Finale Consolante, Finale Féminines *(voir PV N° 25 du 14 mars).*

- **La commission rappelle que toutes correspondances adressées au secrétariat du District doit IMPERATIVEMENT parvenir d'une adresse de messagerie officielle du club.**

Le Président,
Alain BUCHETON.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.